Expérience professionnelle

ECTS : 2

Volume horaire : 0

Description du contenu de l'enseignement :

L’expérience professionnelle doit se dérouler en contexte germanophone, dans un pays de langue allemande ou dans un pays non germanophone (la France par exemple) dans un service travaillant régulièrement avec l’Allemagne (clients ou fournisseurs allemands, filiale française d’un groupe allemand, etc.) et où la langue allemande est régulièrement utilisée comme langue de travail. Le contexte germanophone est apprécié par le responsable de programme au moment de la validation de la convention de stage ou préalablement au début de l’emploi rémunéré.

Compétence à acquérir :

L'objectif de cette expérience professionnelle est de découvrir le monde professionnel et d'être immergé en contexte germanophone.

Mode de contrôle des connaissances :

L’UE « Expérience professionnelle » donne lieu à validation (au titre de l’année de Licence 2).

Pour permettre la validation de la L2 en première session, l’expérience professionnelle doit être réalisée au plus tard 8 jours avant la date de délibération du jury d’examen de la 1ère session de L2. Une expérience professionnelle réalisée au plus tard 8 jours avant la date de délibération du jury d’examen de 2e session permet la validation de la L2 au titre de la 2e session. La procédure en ligne relative aux conventions de stage doit impérativement être suivie.